



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconnaissance de l'hyperacousie

Question écrite n° 12461

Texte de la question

M. Jean-Philippe Tanguy interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la reconnaissance et la prise en charge de l'hyperacousie et des acouphènes, troubles auditifs chroniques et invalidants qui touchent des milliers de Français, souvent jeunes et en âge de travailler. L'hyperacousie se caractérise par une intolérance pathologique aux sons, y compris à des niveaux sonores considérés comme normaux, et s'accompagne très fréquemment d'acouphènes. Ces troubles entraînent des conséquences majeures sur la vie quotidienne, sociale et professionnelle des personnes concernées. Pourtant, ils demeurent largement méconnus, sous-diagnostiqués et insuffisamment pris en compte par les dispositifs de reconnaissance du handicap et de prise en charge existants. À ce jour, l'hyperacousie et les acouphènes ne bénéficient pas d'une reconnaissance explicite en tant que handicaps à part entière, étant encore trop souvent considérés comme des symptômes découlant d'un autre handicap. Cette situation rend particulièrement difficile l'accès aux droits sociaux comme l'allocation aux adultes handicapés (AAH), aux dispositifs de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ainsi qu'aux prises en charge par l'assurance maladie. L'absence de codification spécifique complique également l'accès aux dispositifs d'affections de longue durée (ALD) et aux indemnisations. Par ailleurs, l'offre de soins demeure très insuffisante, en raison du faible nombre de professionnels formés à ces pathologies, alors même qu'il n'existe à ce jour aucun traitement curatif et que les approches de réhabilitation nécessitent un accompagnement médical et psychologique adapté et long. Les conséquences professionnelles sont importantes, allant de la perte d'emploi à l'impossibilité de maintien dans l'activité faute d'aménagements adaptés, notamment en matière de télétravail ou de reconversion professionnelle. Face à l'augmentation des troubles auditifs, largement documentée par les autorités sanitaires internationales et à l'exposition accrue des jeunes aux risques auditifs, ces pathologies constituent un enjeu de santé publique majeur, mais insuffisamment pris en compte. M. le député demande donc à Mme la ministre si le Gouvernement envisage de reconnaître explicitement l'hyperacousie et les acouphènes comme des handicaps à part entière, ouvrant droit à une prise en charge adaptée. Il souhaite également savoir quelles actions le Gouvernement entend mettre en place pour agir en amont par la sensibilisation et la prévention, notamment à destination des jeunes, public le plus à risque.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Tanguy](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12461

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 576